

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<http://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Les-juristes-turcs-laiesses-pour.html>

Les juristes turcs, laissés pour compte de la CEDH ?, un article de Xavier Labbé

- Nos activités - Réflexions/Débats -



À la une

Les juristes turcs, laissés pour compte de la CEDH ?

libres propos par Xavier LABBÉE



Depuis le coup d'État du 15 juillet 2016, avocats, magistrats et juges ne peuvent plus exercer librement en Turquie. Et ne trouvent aucun secours dans la CEDH qui attend que les recours internes soient épuisés pour pouvoir intervenir.



Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Actualité

Autonomie financière, plan numérique et lobbying : le triptyque de la mandature du CNB

local.

Technique

Les aspects pratiques de la tentative de conciliation dans la procédure de divorce

par Anne-Laure CASAZZO et Serapcan HAMDU

Jurisprudence

Copies d'examen, données personnelles et vigilance de la Cour de justice

note par Jean-Luc SAURON et Anna BRASSO

note C.J.E.U. 28-4-2017

États-Unis, jurisprudence de droit des transports

par Romane CASARIE

Gazette Spécialisée DROIT BANCAIRE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Bénédicte BURT

Associé du barreau de Paris, ancien JF, ancien conseiller

Président de la C.A.P.

Après des études de droit, professionnel à l'université de Paris



Cet article de Xavier Labbé, professeur à l'Université de Lille, dresse un état des lieux sur la situation des magistrats et des avocats en Turquie depuis le coup d'Etat du 15 juillet 2016.

"Pouvons-nous rester plus longtemps indifférents à la situation de nos confrères turcs et plus généralement de tous ceux qui exercent les métiers du droit en Turquie ? Combien de temps encore l'Europe fermera-t-elle les yeux face à ce qui devient difficilement supportable ?"

Un extrait ci-dessous : "C'est ainsi qu'un nombre incalculable de citoyens ont été arrêtés et parmi eux des avocats, des juges, des professeurs d'université, des étudiants en droit. Des personnes qui ressemblent à celles que nous croisons quotidiennement au palais de justice ou à la faculté. Des personnes qui ont fait comme nous, de la recherche du droit un idéal... Les chiffres sont impressionnants puisqu' un quart des juges et des procureurs de Turquie, un dixième des policiers et 30 % du personnel du ministère des affaires étrangères auraient été révoqués comme l'ont été plus de 5 000 membres de l'enseignement supérieur (...) Des magistrats auraient été arrêtés à l'audience, menottés devant le public. D'autres ont été arrêtés chez eux alors qu'ils étaient en famille et prenaient un repas... Les motifs sont souvent si obscurs que l'on craint quelquefois que la purge n'ait servi de prétexte à des règlements de compte entre collègues..."

L'intégralité de l'article est consultable sur le site de la GAZETTE DU PALAIS : <https://www.gazette-du-palais.fr/ar...>